



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Séminaire de recherche 2025  
de l'École nationale de protection judiciaire  
de la jeunesse (ENPJJ)

# Jeunesses et pratiques de justice en Outre-mer

5 séances  
de février à juillet  
Roubaix (ou distanciel)

Renseignements et inscriptions :  
[recherche.enpjj-roubaix@justice.fr](mailto:recherche.enpjj-roubaix@justice.fr)  
[www.enpjj.justice.fr/SR25](http://www.enpjj.justice.fr/SR25)  
Inscriptions sur Sphinx





# PRÉSENTATION

L'unité recherche et études du service de la recherche et de la documentation (SRD) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) organise chaque année un séminaire de recherche pluridisciplinaire. Celui-ci se déroule autour d'un thème, au rythme de 5 séances, au cours du premier semestre de l'année en cours. Ce séminaire est, au même titre que les autres événements de l'École, ouvert à tous les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse, du secteur de l'enfance et de la jeunesse en difficulté.

Le séminaire de recherche pluridisciplinaire de l'ENPJJ, à suivre en présentiel ou à distance, est en 2025 consacré à la justice des mineurs en Outre-mer. Il est construit en articulation avec les missions ultramarines du Pôle territorial de formation Île-de-France Outremer de l'ENPJJ.

La dénomination « Outre-mer » caractérise les territoires rattachés à la France hexagonale. Ils sont marqués par une hétérogénéité au niveau socio-démographique (Temporal, 2017), sociale, culturel, linguistique, politique et statutaire (Lemercier et al., 2014). Territoires satellites et dépendants économiquement de la France, ils sont aussi caractérisés par l'hétérogénéité des moyens qui leur sont alloués (Lemercier et al., 2014). Marqués par une population jeune et des taux de chômage et de précarité élevés (Paillole, 2019 ; Wolff, 2023), ces territoires sont touchés par la délinquance des jeunes et des violences intrafamiliales plus importantes qu'en métropole (Gonzalez-Demichel, 2022, 38 ; Dunoyer Philippe, Lebon Karine, Serva Olivier, 2023, 24).

Face aux singularités et aux problématiques que les professionnels de la justice et la jeunesse rencontrent, le Ministre et Garde des sceaux, Éric Dupond-Moretti présentait sa feuille de route en mars 2024, pour une justice plus rapide et accessible en Outre-mer. Cette feuille de route suivait trois axes, à savoir : l'amélioration des conditions de travail au quotidien pour les agents, un meilleur accès à la justice pour les justiciables et la prise en compte des spécificités ultramarines dans l'organisation de la justice au quotidien. Au vu des orientations développées par le Ministre pour une justice plus efficace dans les territoires ultramarins, nous pouvons nous interroger sur les différents modes de régulation de la jeunesse ciblée comme en danger et/ou délinquante.

Les travaux de recherche sur la protection de l'enfance et l'enfance « irrégulière » et délinquante connaissent une littérature importante en France. En ce sens, de nombreux travaux sont publiés sur le fonctionnement du système de justice pénale des mineurs dont ses établissements dédiés à l'éducation, la réhabilitation ou l'insertion des jeunes délinquants (Milburn & Lenzi, 2015, Vuattoux, 2021). D'autres recherches s'intéressent aux représentations de cette jeunesse en difficulté, à leur parcours ou encore à leur perception vis-à-vis du système de justice pénale (Chéronnet, 2022, Vigour et al., 2022).

Concernant l'Outre-mer, les recherches sont plus particulièrement développées sur les rapports qu'elle entretient avec la France métropolitaine (Lemercier et al., 2014 ; Célestine, Roger, 2014) dans la manière dont elle gère les différentes crises sanitaires, économiques et sociales (Odin, 2021 ; Hoarau, 2021). S'agissant des recherches conduites sur la spécificité des publics de la jeunesse délinquante et en danger ainsi que leurs prises en charge, elles restent « limitées » (Palmiste, 2018 ; Scheider, 2018).

Historiquement et comparativement à la France, le traitement de l'enfance en danger et délinquante est marqué par l'absence ou des retards dans la transposition des lois métropolitaines et le développement d'établissements dédiés à l'accueil et la prise en charge de ces publics (Bourquin, 2005, Palmiste 2022). Régis par les normes constitutionnelles, le droit applicable dans les territoires d'Outre-mer et les institutions de la justice traversent une crise et atteignent leurs limites « telles que les exigences d'accès, de recours » (Pinsard, 2018, 49-53). Dans ces inadéquations et pour pallier à ces difficultés, des adaptations culturelles, langagières (Gagné, Guyon, 2020 ; Gagné et al., 2018) et structurelles se remarquent dans l'administration et la prise en charge de ces publics par les services de la protection judiciaire de la jeunesse et la protection de l'enfance (Lafargue, 2001, Gagné, 2023). Certains professionnels appliquent stricto sensu les normes de l'hexagone (Gonzalez et Saint Pol, 2014), d'autres s'en accommodent en imbriquant les règles coutumières à la justice d'Etat (Gagné, 2023 ; Cornut et Deumier, 2016 ; Demmer, 2013).

Au regard de la situation des territoires et des constats dressés relatifs à la justice et à la jeunesse délinquante et/ou en danger, nous ne pouvons faire l'économie de la « matrice éminemment coloniale » (Trépiéd, 2012, 2) de l'« Outre-mer » et de ses rapports avec la France hexagonale. L'objectif de ce séminaire est donc multiple, il permettra de faire la lumière sur les travaux de recherche développés dans le rapport qu'entretiennent les institutions de la protection de la jeunesse des territoires ultramarins avec la France hexagonale. Nous tenterons également de répondre aux questions liées à la singularité de ces territoires et à ses effets au niveau des structurations et de l'organisation des services et à leurs accès. Ce séminaire permettra enfin d'observer et d'appréhender les tensions, les continuités et les dichotomies dans l'application des lois et les adaptations effectuées par les professionnels pour répondre aux problématiques liées à la jeunesse délinquante et en danger.

## Informations pratiques

Les séances pourront être suivies à distance et se tiendront au site central de l'ENPJJ (16, rue du Curoir, 59100, Roubaix). Les personnes qui souhaiteront suivre les séances à distance recevront un lien de connexion quelques jours avant chacune de celles-ci. Dans les deux cas, les participants devront s'inscrire auprès du secrétariat du Service de la recherche et de la documentation en [cliquant sur ce lien](#).



**S'inscrire**



# PROGRAMME

**Séance 1 : mardi 25 février 2025, 14h00 à 16h00,  
au site central (Roubaix), salle Lebas**

## **Introduction du séminaire**

**Jessica Filippi**, Chercheure en Criminologie, ENPJJ, chercheure associée  
Université Libre de Bruxelles, CRPSD

## **Coutume, statut personnel et pratiques de justice familiale à Mayotte**

*(intervention en visioconférence)*

**Étienne Cornut**, Professeur de droit privé et de sciences criminelles  
à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, Directeur du CERCRIID

## **L'enfant à Mayotte : quels enjeux dans l'office du juge judiciaire ?** *(intervention en visioconférence)*

**Betty Baroukh**, Magistrate, coordinatrice de la formation des juges d'instruction,  
École nationale de la Magistrature

Animation : **Léa Jardin**, Chercheure en Droit, ENPJJ, chercheure associée de la Chaire  
Enfance et Familles (C3RD), Université catholique de Lille et du Centre Thucydide,  
Université Paris Panthéon-Assas

**Séance 2 : mercredi 26 mars 2025, 14h00 à 16h00  
au site central (Roubaix), salle Lebas**

## **De la consécration du statut particulier de Mayotte à ses effets préjudiciables sur les enfants étrangers**

**Léa Jardin**, Chercheure en Droit, ENPJJ, chercheure associée de la Chaire Enfance  
et Familles (C3RD), Université catholique de Lille et du Centre Thucydide, Université Paris  
Panthéon-Assas

## **Dans les marges de la justice des mineurs. Dilemmes professionnels et recompositions du contrôle social des déviations juvéniles à Mayotte**

**Elise Lemercier**, Professeure de sociologie, Directrice du département de sociologie,  
Membre du laboratoire Dysolab, UFR SHS, Université de Rouen Normandie

Animation : **Hélène Chéronnet**, Chercheure en Sociologie HDR, ENPJJ, chercheure  
au CLERSÉ, Université de Lille



# PROGRAMME

**Séance 3 : mardi 29 avril 2025, 18h00 à 20h**  
(Uniquement en distanciel)

## **La justice et la protection de l'enfance dans les archipels éloignés de Tahiti**

**Natacha Gagné**, Professeure au Département d'anthropologie  
de l'Université Laval (Québec)

Animation : **Nadir Boudehri**, Conseiller technique adjoint à la Direction Territoriale  
de Polynésie Française

**Séance 4 : mardi 20 mai 2025, 10h00 à 12h00**  
site central (Roubaix), amphithéâtre Condorcet

## **Enfances enfermées à La Réunion au 19ème siècle. Une histoire violente ?**

**Véronique Blanchard**, Chaire de professeure junior - Histoire de l'enfance et de la jeunesse,  
UFR Lettres Langues et Sciences Humaines – LLSH, Laboratoire TEMOS (Temps, Mondes,  
Sociétés) - UMR 9016 CNRS

**Carole Techer**, Professeure technique, UEAJ EPEI de Saint-Denis, La Réunion

Animation : **Agnès Gindt-Ducros**, Directrice du Service de la recherche  
et de la documentation, ENPJJ

**Kévin Sautron**, Responsable - Formateur, Pôle territorial de formation  
Île-de-France Outremer, Mission ultramarine Réunion-Mayotte, ENPJJ

**Séance 5 : mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025, 10h00 à 12h00**  
site central (Roubaix), salle Lebas

## **Pour une Commission vérité sur les homes indiens de Guyane** (intervention en visioconférence)

**Magalie Besse**, Directrice de l'IFJD, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie  
Justice transitionnelle, Institut Louis Joinet, docteure en droit

**Jean-Pierre Massias**, Président de l'IFJD-Institut Louis Joinet, Professeur de droit public,  
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Institut d'Études Ibériques et Ibéro-Américaines,  
IE2IA - CNRS UMR 7318 DICE

Animation : **Jessica Filippi**, Chercheure en Criminologie, ENPJJ, chercheure associée  
Université Libre de Bruxelles, CRPSD



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*